

IUCN BULLETINS Nouvelle série

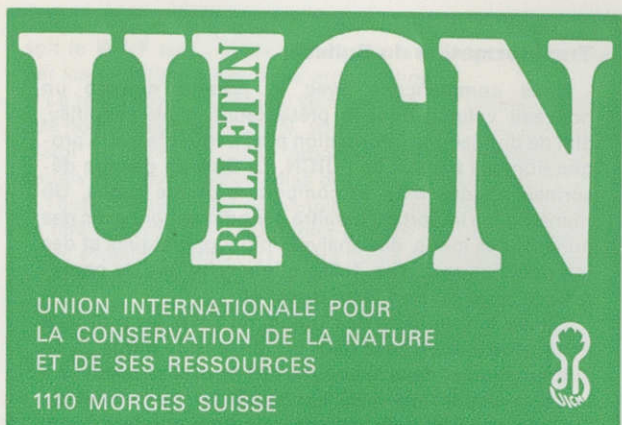
Janvier 1972 - Décembre 1976 (français)

Vol. 3 → 7



THE WORLD WILDLIFE FUND





NOUVELLE SÉRIE Vol. 3, N° 1

JANVIER 1972

Publié avec l'aide financière de l'UNESCO

Le point de vue de l'UICN

Une convention pour les espèces menacées par le commerce

Le commerce international des animaux et plantes sauvages et de leurs produits doit être contrôlé si l'on veut éviter que des ressources valables ne s'épuisent ou ne soient surexploitées et que certaines espèces ne disparaissent. Pour répondre à ce besoin, l'UICN, depuis sa 8^e Assemblée générale à Nairobi en 1963, travaille à l'élaboration d'une Convention internationale pour protéger les espèces menacées par le commerce. C'est donc avec satisfaction que l'Union voit le Gouvernement des E.-U. convoquer une réunion intergouvernementale à Washington pour avril 1972, en vue de conclure une convention basée sur l'avant-projet de l'UICN.

La Convention n'intervient pas dans le domaine du commerce international légitime d'espèces en mesure de supporter une exploitation contrôlée et apportant ainsi un revenu précieux à l'économie des pays en voie de développement.

Elle concerne exclusivement les espèces qui sont affectées par le commerce international au point que leurs populations déclinent ou sont même menacées de disparition. Elle ne peut s'occuper de réductions de populations ayant d'autres causes telles que les destructions d'habitat ou des influences jouant au niveau national.

Le projet de la Convention a été rédigé à la lumière des commentaires des gouvernements sur les deux avant-projets antérieurs qui avaient été soumis à près de 100 pays et, en outre, aux organisations intergouvernementales concernées.

La réglementation s'applique essentiellement au lieu d'origine par des permis d'exportation. Les pays exportateurs ont la libre gestion de leurs ressources et peuvent limiter le nombre de permis et même interdire complètement l'exportation des espèces, selon qu'ils le jugent nécessaire.

Les pays importateurs acceptent d'interdire l'entrée de produits non couverts par un permis d'exportation.

Le contrôle s'effectue à deux niveaux:

1. Un contrôle général pour les espèces en déclin menacées par le commerce,
2. L'interdiction effective de tout commerce d'espèces qui sont menacées de disparition.

Il a été suggéré que ce contrôle général ne protégerait pas un certain nombre d'espèces dont les populations ne régressent que dans un pays tout en restant abondantes autre part. L'expérience montre toutefois que la plupart, sinon toutes les espèces en voie de régression affectées par le commerce international subissent des réductions de populations dans toute leur aire de distribution. C'est donc aux États adhérents à la Convention de décider quelles espèces protéger.

Les permis d'exportation ne devront être délivrés qu'après preuve faite de la légalité de l'abattage, de la capture ou récolte

du spécimen. Ces permis seront recensés et des mesures correctives seront prises si le nombre de permis émis pour une espèce risque d'affecter négativement ses populations.

Des limitations plus strictes s'appliquent aux populations menacées d'extinction, étant donné qu'ici, les permis d'exportation et d'importation ne seront délivrés qu'à des fins scientifiques jugées justifiées par le pays importateur et exportateur.

La Convention n'empêchera pas les États adhérents d'imposer des réglementations plus strictes dans le cadre de leur propre législation sur le commerce de la faune et de ses produits.

Avec l'entrée en vigueur de la Convention, un pas important aura été accompli vers la conservation de la faune dans le monde entier. Elle constituera la première structure légale et administrative d'une coopération mondiale dans laquelle les pays renforceront réciproquement leurs lois sur la conservation et s'associeront pour protéger les espèces menacées.

Il est possible que, pour certains, la Convention n'aille pas assez loin, alors que d'autres la jugeront excessive. Elle ne mettra pas un terme à l'exploitation abusive des espèces sauvages, mais cherchera à instaurer une utilisation rationnelle sur une base de production constante. La Convention contribuera à faire cesser le déclin inquiétant de certaines populations d'espèces sauvages et l'exploitation commerciale d'espèces menacées.

Il est regrettable que les démarches entreprises pour faire aboutir ce traité, que de nombreux pays ont déjà accepté, aient suscité l'opposition de «conservationnistes» qui, soit ne l'ont pas lu, soit ne l'ont pas compris. Un traité plus rigoureux pourrait être élaboré, si tous les pays l'acceptaient, mais certains ont déjà indiqué clairement qu'ils ne le feraient pas. Le traité n'aura de portée que si un nombre substantiel de pays y adhèrent et, notamment, les principaux exportateurs et importateurs d'espèces sauvages. L'UICN espère que ses membres soutiendront la Convention et en appuieront la ratification dans leur propre pays.

Lancement du MAB

Après deux semaines de délibérations à Paris, du 9 au 19 novembre, les 25 pays constituant le Conseil de coordination international du programme sur «L'homme et la biosphère» (MAB) ont accepté la nouvelle formulation du programme.

Au lieu des 31 thèmes originaux que comprenait l'avant-projet approuvé par la Conférence générale de l'UNESCO en 1970, le programme compte 13 thèmes allant de l'étude d'écosystèmes non perturbés à celle des conséquences de l'emploi de l'énergie par les sociétés urbano-industrielles. L'accent a été mis ici sur l'impact de l'homme sur l'environnement et, réciproquement, sur les effets qui en résultent pour l'homme. Ainsi, les sciences sociales joueront dans ce programme interdisciplinaire un rôle plus important qu'on ne l'avait initialement prévu. L'éducation orientée sur la connaissance de l'environnement prend une place beaucoup plus grande qu'en début d'élaboration du programme, et comprend aussi bien l'éducation du public que la formation de spécialistes de l'environnement.

Le Conseil de coordination international se réunira pour réexaminer le programme au début de 1973, après que les résultats de la Conférence de Stockholm et de la prochaine Conférence générale de l'UNESCO seront connus. Entretiens, le programme sera exécuté par un bureau dirigé par le professeur F. Bourlière (France) et composé du professeur Kovda (URSS), de M. King (E.-U.), des professeurs Kassas (Egypte) et Misra (Inde). Ceux-ci seront assistés par des groupes d'experts qui seront convoqués afin de définir plus précisément les domaines et méthodes d'étude, et par un groupe de travail ad hoc chargé de coordonner les résultats des travaux par des groupes d'experts.

L'UICN a établi des projets pour 11 des 13 thèmes de recherche. Certains, tels que le thème 8, constituent l'objectif principal des activités de l'UICN. De plus, le programme éducatif du MAB complète le travail de la Commission de l'éducation de l'UICN. L'Union participera aux activités du groupe d'experts et du groupe de travail et il est prévu qu'une étroite collaboration s'établira entre les activités des deux organisations.

L'avenir du MAB dépend toutefois des efforts financiers que les gouvernements seront disposés à faire pour l'exécution du programme et de l'assistance internationale pour les programmes concernant les pays en voie de développement.

Thèmes de recherche du MAB

1. Effets écologiques de la modification des activités humaines sur les écosystèmes forestiers tropicaux et subtropicaux.
2. Effets écologiques des méthodes d'aménagement et d'utilisation des terres sur le paysage forestier tempéré et méditerranéen.
3. Effets des activités humaines et des modes d'utilisation des terres sur les régions de pâturage: savane, prairie, toundra.
4. Etude de l'impact humain, et notamment de l'irrigation, sur la dynamique des écosystèmes arides et semi-arides.
5. Effets écologiques des activités humaines dans les zones urbaines, industrielles et rurales sur la productivité et la valeur récréative des lacs, marais, rivières, deltas, estuaires et zones littorales.
6. Effet des activités humaines sur les écosystèmes de montagne.
7. Ecologie et utilisation rationnelle des écosystèmes insulaires.
8. Conservation des écosystèmes et populations de plantes et d'animaux et de l'éventail génétique qu'ils représentent.
9. Effet de la lutte contre les prédateurs et de l'emploi d'engrais sur les écosystèmes terrestres et aquatiques.
10. Effets des travaux d'équipement sur l'homme et son environnement.
11. Impact énergétique des écosystèmes urbains et industriels.
12. Répercussions des transformations démographiques sur l'environnement.
13. Appréhension et définition de la qualité de l'environnement.

Conservation et exploitation commerciale du kangourou

L'industrie du kangourou en Australie constitue un intéressant cas de gestion rationnelle de la faune et d'exploitation d'une importante ressource naturelle sur une base de rendement constant.

Les grands kangourous se sont beaucoup multipliés depuis l'amélioration de leur habitat par l'élevage de moutons et de bétail. A certaines époques et dans certains endroits, ils sont suffisamment nombreux pour être considérés comme des nuisances. Les services australiens de la faune ont autorisé une exploitation contrôlée de ces animaux, afin de pouvoir tirer un maximum de profits d'animaux qui doivent être détruits dans l'intérêt du producteur primaire. Il en a résulté une importante industrie de viande et de peaux.

Cette industrie suscitant une inquiétude croissante dans le public, le comité de conservation de la faune, créé par le Parlement australien, a publié un rapport provisoire sur les kangourous (nov. 1971), rapport qui se base sur une année d'audiences publiques et d'enquêtes sur le terrain.

Le comité a constaté qu'aucun des quatre grands kangourous n'est actuellement menacé de disparition, que ce soit par la destruction de leur habitat, la sécheresse, l'exploitation commerciale ou encore la conjonction de ces facteurs, à l'exception du kangourou de Forester, une sous-espèce tasmanienne du kangourou gris occidental qui se trouve menacée par la disparition de son habitat.

Par contre, plusieurs des petites espèces sont soit menacées de disparition, soit considérées comme éteintes. Il est assez significatif qu'aucune de ces espèces n'est utilisée commercialement et que la disparition de leur habitat est la cause première de leur déclin. Le comité a indiqué que ces petites espèces n'ont pas été suffisamment prises en considération.

Le comité a admis le point de vue scientifique sur l'abondance des grands kangourous. Une réduction de leurs populations est encore nécessaire et, si cette mesure n'est pas prise par l'industrie, elle devra l'être par les propriétaires terriens ou les pouvoirs responsables de la faune, aux frais du public.

Transformation du Bulletin

Nous commençons avec le présent numéro un nouveau volume dont la présentation a été modifiée, afin de donner une information plus fréquente sur la progression des travaux de l'UICN. Le Bulletin paraîtra désormais chaque mois et comportera quatre pages. Un numéro plus important paraîtra périodiquement avec des articles plus longs, des analyses bibliographiques et des informations spéciales, telles que résolutions de conférences, listes du Red Data Book, etc.

Depuis la fondation de l'Union, en 1948, les profonds changements intervenus dans les moyens de diffusion de l'information et dans le volume des nouvelles relatives à la conservation mondiale ont réduit le rôle primitif du Bulletin qui était de diffuser ce type d'information. Depuis quelques années, il devenait de plus en plus difficile et inopportun de rendre compte de tous les faits nouveaux dans ce domaine.

Nous voulons donner au Bulletin une utilité et un intérêt plus grands et serions heureux de recevoir à cet effet les commentaires que nos membres voudront bien adresser à l'éditeur.

En conséquence, le comité a décidé qu'il n'y avait pas lieu d'interdire l'exploitation commerciale du kangourou. Il estime que la situation doit être constamment surveillée et qu'il faut poursuivre les recherches sur les grands kangourous.

Le rapport indique que les intérêts de l'industrie du kangourou devraient être subordonnés aux exigences de la conservation aussi bien qu'à celles du producteur primaire et contrôlés par les pouvoirs responsables de la faune, de façon à répondre à ces exigences plutôt qu'à assurer un approvisionnement régulier de l'industrie.

Les chiffres annuels de «récolte» des kangourous ont dépassé le million pendant les 10 dernières années environ et les exportations de viande et peaux de kangourous sont estimées à \$A 1.847.000 en 1970-71. L'industrie emploie environ 5.400 personnes représentant un chiffre de salaires supérieur à 12 millions de \$A. Elle représente un investissement total de près de 14 millions de \$A.

Le kangourou est un animal essentiellement nocturne. Dire que la difficulté de voir des kangourous dans leur habitat naturel tient principalement à leur surexploitation est aux yeux du comité une affirmation trop simpliste. D'après certains, le fait de voir facilement ces animaux serait un symptôme de surpeuplement.

Les recommandations du comité demandent la poursuite du contrôle des «récoltes» de kangourous et le prélèvement de redevances sur la chasse commerciale de cet animal, le produit en étant affecté à la protection de la faune. Il est suggéré de limiter l'exportation des peaux de kangourous, afin de satisfaire les besoins des fabricants australiens et de rendre moins sévères les réglementations sur l'exportation d'animaux vivants, afin que les jardins zoologiques australiens puissent capturer et élever des kangourous pour les exporter à des zoos étrangers approuvés.

Le rapport réaffirme la nécessité de développer les recherches sur l'écologie des kangourous et de préserver de grands espaces où seront créés des parcs nationaux et réserves pour les kangourous et autres animaux indigènes.

Activités au programme

Opérations communes pour les projets UICN/WWF

Depuis 1961, l'UICN a travaillé en étroite association avec le Fonds mondial pour la nature avec lequel l'Union collabore à des projets d'intérêt commun dans le monde entier.

En raison de leurs activités de plus en plus rapprochées, l'UICN et le WWF ont décidé de réaliser en commun les divers projets dont tous deux s'occupent, afin d'employer avec un maximum d'efficacité les équipements, fonds et main-d'œuvre

disponibles. A l'avenir, les projets soumis à, ou organisés par, soit le WWF soit l'UICN seront pris en charge conjointement par les secrétariats des deux organisations.

La réalisation des projets sera assurée par un chargé de projets nommé soit par l'UICN, soit par le WWF, qui aura mission d'agir au nom des deux organisations et travaillera sous la supervision des responsables des deux secrétariats.

Toute correspondance relative aux projets et à leur exécution se fera désormais sur du papier portant l'en-tête «UICN/WWF Joint Project Operations». Cette forme de correspondance sera généralement adoptée, que les lettres antérieures concernant ces projets aient été envoyées par l'une ou l'autre organisation. L'UICN adoptera en outre le système de numérotage des projets WWF.

Priorités 1972

Le Fonds mondial pour la nature et l'UICN ont établi un plan de priorités afin de concentrer les activités sur les problèmes critiques de conservation. Ils espèrent ainsi encourager les gouvernements, les Etats et les organisations internationales à agir de même. Les points prioritaires du programme sont:

1. Conservation d'habitats menacés, en particulier des zones humides, forêts pluviales tropicales de plaine, forêts de l'étage des brouillards, îles océaniques, côtes et estuaires, régions circumpolaires, zones désertiques et semi-désertiques et régions de haute montagne.
2. Conservation des groupes suivants d'animaux et de végétaux menacés et réglementation de leur commerce:
 - Mammifères – primates menacés, notamment lémuriens et grands singes, baleines, carnivores, phoques, rhinocéros, vigogne et autres ongulés menacés.
 - Oiseaux – oiseaux de proie, sauvagine, outardes.
 - Reptiles – tortues de mer, crocodiliens.
 - Plantes – espèces menacées, notamment dans le groupe des orchidées et des plantes grasses.
3. Contrôle continu des paramètres biologiques de l'environnement, aménagement planifié de l'environnement, en portant une attention particulière aux paysages menacés; politiques, droit et administration de l'environnement.
4. Mise en œuvre de programmes d'éducation écologique appliquée à l'environnement: notamment, cours de formation et production de matériel pédagogique et audio-visuel.
5. Programmes de conservation pour des régions ou pays clés, notamment Afrique orientale, Ethiopie, Madagascar, Brésil, Amérique centrale, Iles Galapagos (Equateur), Pérou, Inde, Indonésie, Népal, Pakistan et Philippines.

Enquête UICN/WWF sur la situation du jaguar et de l'ocelot

L'UICN et le WWF ont entrepris une enquête sur la distribution géographique, l'état biologique et le statut de protection des populations de jaguars et d'ocelots d'Amérique tropicale, ainsi que sur la dynamique de leurs populations et le rythme de leur exploitation commerciale. Ce projet prévoit de réunir des informations par l'étude de la littérature disponible et des enquêtes par correspondance, jointes à environ 8 mois d'études sur le terrain.

Le projet a pour but de rassembler les données nécessaires à l'élaboration de programmes qui assureront la survie de populations viables de jaguars et d'ocelots et leur exploitation rationnelle à long terme. Il est évident que le rythme d'exploitation actuel fait de lourds prélèvements chez ces espèces, d'autant plus que leurs habitats subissent également des dégradations et des transformations rapides et étendues sur des superficies considérables.

Le travail de recherches a été confié à Carl B. Koford, un chercheur zoologiste de l'Université de Californie qui a une longue expérience des pays d'Amérique latine où des espèces existent. Il a déjà commencé ses travaux au Mexique.

En septembre 1970, la Fédération internationale du commerce de la fourrure avait estimé que dans les circonstances actuelles, il ne lui paraissait pas utile de geler le commerce des fourrures

de ces félins et qu'il était nécessaire de rassembler des données sur lesquelles seraient basés les plans d'action futurs. Elle accepta de ce fait de patronner une étude UICN/WWF sur la situation actuelle du jaguar et de l'ocelot en Amérique du Sud. Le Fonds mondial pour la nature finance l'essentiel de cette enquête.

Les spécialistes de l'ours blanc à Morges les 7-10 février

Les spécialistes de l'ours blanc se réuniront du 7 au 10 février pour faire le bilan des progrès accomplis en matière de recherche et de conservation et coordonner les projets d'étude collective des populations décimées de cet animal.

Ce sera la troisième réunion des spécialistes des cinq pays circumpolaires – Canada, Danemark, Norvège, USA et URSS – qui ont participé à ce programme de coopération.

Depuis 1965, l'UICN est chargée de regrouper les données des recherches scientifiques effectuées sur les grands carnivores.

A côté des rapports de chaque pays sur la progression des recherches et des travaux de conservation et de l'étude des tâches futures du groupe, le programme de la réunion prévoit l'examen de la possibilité d'une convention internationale sur l'étude et/ou la conservation de l'ours blanc.

Conférences et réunions UICN en 1972

(Cette liste ne comprend pas les réunions auxquelles l'UICN apporte son co-patronage ou auxquelles elle assiste à titre de participant)

1972	
7-10 février	Groupe «Ours blanc» - SSC Morges, Suisse
24 mars	Commission de l'aménagement de l'environnement Morges, Suisse
28-29 avril	Commission du service de sauvegarde Jersey, Iles anglo-normandes
mai	Commission de l'aménagement de l'environnement: Comité pour l'amélioration des paysages culturels Tchecoslovaquie
juillet	Comité pour l'Europe de l'Est de la Commission de l'éducation: séminaire international sur la formation écologique appliquée à l'environnement dans les programmes scolaires des pays d'Europe de l'Est
17-18 août	Groupe «Phoques»-SSC Guelph, Ontario, Canada
19 août	Groupe «Primates» - SSC Portland, Ore., E.-U.
5-6 sept.	Groupe de travail sur l'environnement, réunion avant l'assemblée London, Ontario Canada
9 sept.	Réunion de toutes les commissions de l'UICN Banff, Canada
10-16 sept.	11 ^e Assemblée générale et 12 ^e Réunion technique Banff, Canada
18-27 sept.	Seconde conférence mondiale sur les parcs nationaux Parcs nationaux de Yellowstone et de Grand Teton, Wyoming, E.-U.
septembre	Groupe «Loup» - SSC Algonquin, Ontario, Canada

Nouvelles des commissions

Commission de l'écologie

Le professeur J. C. Cragg (Canada), qui a présidé la Commission de l'écologie depuis son élection à l'Assemblée générale de New Delhi, a donné sa démission au mois de septembre

à la suite d'une crise cardiaque. Le professeur D. J. Kuenen (Pays-Bas) a été appelé par le Conseil exécutif à faire office de président jusqu'à la prochaine assemblée générale en septembre 1972. Le professeur Cragg est en bonne voie de guérison.

Commission pour l'aménagement de l'environnement

Pour refléter plus exactement le champ d'action de la Commission de l'aménagement du paysage, le Conseil exécutif a décidé de l'intituler «Commission pour l'aménagement de l'environnement». La Commission s'occupe de la planification de l'utilisation du territoire et des divers aspects du cycle de développement urbano-rural, ainsi que de la structuration physique et de la conservation des paysages.

La Commission est chargée de coordonner les travaux d'un projet sur l'amélioration des paysages culturels: le professeur V. Vanicek (Tchécoslovaquie) a été nommé président du comité de coordination établi à cet effet. Dans un premier temps, les travaux porteront sur les paysages revêtant un intérêt particulier du point de vue scientifique, historique, économique ou de la conservation. La première réunion du comité a eu lieu à Cracovie (Pologne) le 8 octobre 1971.

Personnel et équipement

Trois nouveaux fonctionnaires au siège de l'UICN

Le Secrétariat de l'UICN a engagé trois nouveaux fonctionnaires, complétant ainsi son programme d'expansion du personnel.

Ce sont MM. Harry A. Goodwin, E.-U., Joe Lucas, R. U., et John A. Staub, E.-U.

M. Goodwin est détaché à l'UICN pour une période initiale d'un an par le Service des espèces menacées du Département de l'Intérieur des E.-U.. Il assume la fonction d'écologiste, spécialiste des espèces menacées et s'occupe de toutes les affaires ayant trait au projet de Convention sur l'exportation, l'importation et le transit de certaines espèces d'animaux sauvages et de plantes menacés, à la révision du Red Data Book et autres activités annexes.

M. Lucas, le nouveau rédacteur scientifique, vient de la Société zoologique de Londres où il était éditeur de l'International Zoo Yearbook, une revue jouissant d'une réputation internationale.

M. Staub, originaire de Suisse, assume le secrétariat de la Commission des politiques, du droit et de l'administration de l'environnement. Il vient à l'UICN après une carrière dans le marketing international et après avoir exercé la fonction de conseiller et de formateur en matière de gestion d'entreprise. Il a le diplôme de sciences économiques et de droit de Saint-Gall (Suisse) et de sciences économiques de l'Université de Paris (France).

Achat d'un terrain pour le futur siège IUCN/WWF à Genève

Grâce à une généreuse donation faite exclusivement à cet effet, l'IUCN/WWF pourront bâtir leur siège administratif commun à Genève. Bien qu'à l'étude depuis plus d'un an, le projet ne pouvait être officialisé avant l'acquisition du terrain.

Le terrain qui vient d'être acheté faisait partie de la propriété historique des Pictet, le Reposoir, située sur la rive occidentale du lac de Genève, contre le Jardin Botanique. Il est à quelques centaines de mètres du Palais des Nations et du siège de diverses institutions des Nations Unies, situation qui facilitera les contacts toujours plus nombreux entre l'IUCN/WWF et ces organisations.

Si les plans sont déjà commencés, on ne peut fixer la date du début des travaux et du déménagement en raison du contrôle actuel de la construction en Suisse. On prévoit que les deux organisations ne pourront s'installer que plusieurs années après le début des travaux.

Conférences et réunions

Première conférence internationale sur la conservation de la vigogne

13-17 décembre 1971, Lima et Mazca, Pérou

Dans les temps anciens, les populations de vigognes sauvages des hauts plateaux andins étaient exploitées rationnellement pour leur laine, leur fourrure et leur viande et des milliers d'animaux vivaient dans des régions où ils n'entraient pas en compétition avec d'autres espèces. Aujourd'hui, elles sont menacées de disparition par une exploitation irrationnelle due, pour une grande part, aux pressions commerciales.

La conférence à laquelle participaient des délégués d'Argentine, de Bolivie, du Chili et du Pérou et des représentants d'organisations nationales et internationales a indiqué les moyens de rétablir un système de gestion rationnelle.

Ceci pourrait avoir un impact considérable sur le développement des hauts plateaux andins et l'élévation du niveau de vie des populations moins favorisées qui habitent les régions où vit la vigogne.

Cette gestion rationnelle pourrait se baser sur la production constante de laine et d'autres produits dérivés de la vigogne ainsi que sur l'intérêt touristique, scientifique et éducatif de cet animal.

La Conférence devait toutefois montrer qu'avant de mettre en œuvre une exploitation commerciale basée sur des principes écologiques valables, il était indispensable de laisser le niveau dangereusement bas des populations remonter jusqu'à un seuil qui mettrait définitivement cette espèce à l'abri de tout danger d'extinction.

Les délégués et experts, qui se sont réunis à Lima et à la réserve de vigognes de Pampa Galeras, ont rédigé une déclaration de principes suivis de 9 recommandations détaillées portant sur l'application des réglementations, les programmes d'éducation, le développement des recherches écologiques, l'étude des facteurs sociologiques, le tourisme, la collaboration internationale dans divers domaines et entre les pays à vigognes pour les projets de recherche et de développement.

La conférence était organisée par l'UICN avec la collaboration de la Dirección General Forestal de Caza y Tierras del Ministerio de Agricultura du Pérou, de la FAO et du Fonds Mondial pour la Nature.

Conférence européenne de travail sur l'éducation pour la conservation de l'environnement

15-18 décembre 1971, Ruschlikon, Zurich (Suisse)

Cette conférence a rassemblé 101 spécialistes de l'éducation en matière de conservation – scientifiques, administrateurs, enseignants et autres experts – de 21 pays européens, 11 organisations internationales ainsi que du Canada, d'Australie et des E.-U. Des recommandations concernant tous les stades éducatifs ont été formulées à la suite d'un examen des principes fondamentaux et des conditions et besoins actuels.

L'UICN a organisé la conférence avec la collaboration du Fonds Mondial pour la Nature et l'assistance des pouvoirs fédéraux suisses et du canton de Zurich, la Migros Genossenschaftsbund, la Ligue suisse pour la Protection de la Nature, l'Association suisse du WWF et la Commission nationale suisse pour l'UNESCO.

Malgré certaines divergences quant à la manière d'aborder les problèmes, et notamment l'exécution pratique, il s'est établi une bonne collaboration et les participants ont pu trouver un terrain d'entente pour développer leurs points de vue et formuler des recommandations. La conférence a été l'occasion d'échanges utiles d'informations sur la méthodologie de l'éducation écologique appliquée à l'environnement dans les divers pays européens. Des programmes pratiques, adaptés aux impératifs des systèmes pédagogiques de tous genres, ont été proposés.

La conférence était présidée par M. L. K. Shaposhnikov (URSS), assisté de M. K. Ewald (Suisse), vice-président, et de M. D. Witherington (R. U.), rapporteur général.

Le rapport final peut être obtenu à l'UICN dès la fin janvier et les comptes rendus complets paraîtront dans le courant de l'année.